

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
29/05/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 25

votants 27

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL
Adoption d'un vœu

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle
Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur
Stéphane TELLIEZ, Maire.*

Etaient présents : M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, M. SENECHAL, Mme PATOUX, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, M. BOCQUILLON, M. TOSOLINI, Mme RAIMBEAUX, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE, Mme TERLON--CORDE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme BILLION ayant donné pouvoir à Mme AUGUSTE
M. ACCART ayant donné pouvoir à M. CANDRE

Secrétaires de séance :

Mme SCHLESSER-LELIEVRE

DELIBERATION N° 13

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL – Adoption d'un vœu

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2131-2,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités, des Départements et des Régions,

CONSIDERANT les problèmes de vitesse de certains véhicules constatés sur le chemin de halage,

CONSIDERANT la volonté municipale d'adopter un vœu afin d'interpeller les services publics sur cette situation,

D E L I B E R E

ARTICLE 1 : Adopte le vœu joint.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire,
Stéphane TELLIEZ



Les secrétaires,

